



THE ADECCO GROUP

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Nous avons le plaisir de vous inviter à

l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Adecco Group AG

qui aura lieu le mardi 16 avril 2019 à 11 heures
à Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions
Avenue des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes : 10 heures 15
Début de l'assemblée : 11 heures



THE ADECCO GROUP

Chères et chers actionnaires,

En 2018, le Groupe Adecco a réalisé des avancées stratégiques significatives tout en faisant face à de nombreux défis. Nos équipes ont affiché des performances financières solides dans la plupart des pays et la transformation digitale du groupe s'est considérablement accélérée. Nous avons également renforcé notre programme d'innovation avec les acquisitions de General Assembly et de Vetterly, pour constituer un portefeuille de solutions unique et inégalé sur notre secteur. En parallèle, l'environnement économique s'est durci et nos opérations en Allemagne ont été perturbées par la fusion de nos activités de General Staffing sur ce territoire.

Malgré le net ralentissement de la croissance économique en Europe, notamment au deuxième semestre, la croissance organique du chiffre d'affaires du groupe est restée positive à 3 % sur l'ensemble de l'année. La marge EBITA, hors éléments exceptionnels, s'est établie à 4,5 %, reculant de 40 points de base sur l'année, en raison de l'augmentation de nos investissements dans nos nouvelles initiatives. La tendance de la marge sous-jacente s'est néanmoins améliorée au fil de l'année, soutenue par des économies de coûts liées au déploiement de notre programme « GrowTogether ». Nous avons à nouveau généré un bon cash-flow et clôturé 2018 sur un bilan solide, malgré des investissements conséquents et la redistribution de plus de 450 millions d'euros à nos actionnaires.

Le monde du travail évolue et se transforme. De nouvelles formes d'emploi apparaissent, laissant les schémas plus traditionnels s'estomper face aux nouveaux besoins exprimés tant des salariés que des entreprises. Dans le même temps, nous faisons face à une pénurie grandissante des compétences attendues sur le marché pour répondre aux transformations de nos économies. C'est dans ce contexte que notre Groupe a plus que jamais un rôle à jouer. Ces tendances font en effet appel aux atouts fondamentaux du Groupe et nous offrent de belles opportunités. C'est pour cela que nous avons lancé en 2017 un programme d'investissement qui s'est poursuivi en 2018. Si nos résultats ont été affectés à court terme, ces investissements positionnent notre business sur la voie du succès sur le long terme.

Nous tenons là une occasion unique de transformer notre cœur de métier par l'optimisation, la digitalisation et l'automatisation de nos procédés. Le déploiement de nouvelles technologies, tels que l'automatisation de nos processus et le développement des chatbots permettra d'accroître notre productivité en interne tout en améliorant l'expérience de nos clients et candidats. Notre programme « GrowTogether » livre déjà des résultats tangibles, avec des gains de productivité de 50 millions d'euros en 2018 et de 70 millions d'euros anticipés pour 2019. Nous investissons aussi dans nos nouvelles initiatives, en constituant un portefeuille qui comprend aujourd'hui des plateformes digitales de premier plan dans le domaine du recrutement online, de la digitalisation du recrutement permanent, du travail en free-lance et de la formation. Ces nouvelles activités nous ouvrent des marchés complémentaires et positionnent le Groupe Adecco comme leader des solutions en ressources humaines online et offline.



THE ADECCO GROUP

Si nous investissons dans la transformation de notre activité, nous restons néanmoins fidèles à notre engagement de mener une politique de dividendes progressive avec un taux de distribution compris entre 40 et 50 % du bénéfice par action ajusté. Nous veillerons également à maintenir notre dividende par action en francs suisses au moins au niveau de l'exercice précédent, même en cas de baisse temporaire des bénéfices. Lors de l'Assemblée Générale ordinaire, le Conseil d'administration proposera le versement aux actionnaires d'un dividende brut de CHF 2.50, en ligne avec l'année dernière et représentant un taux de distribution de 48 %.

Notre mission en tant que leader mondial des solutions en ressources humaines va au-delà des éléments financiers. Chaque jour, à travers nos activités et nos engagements sociétaux, nous aidons des personnes dans le monde entier à se préparer et se former au marché de l'emploi de demain. Notre objectif est de leur apporter plus de sécurité et de perspectives tout en offrant aux entreprises les compétences et les solutions dont elles auront besoin pour rester compétitives. Nous défendons activement la nécessité d'un nouveau contrat social qui reflète ces évolutions et permettra d'assurer la protection de tous. Nous portons également le débat sur la manière dont les entreprises pourraient repenser les investissements sur les employés pour faire face à la pénurie de main d'œuvre et aux défis de l'employabilité. Outre nos engagements sociétaux, le maintien de normes d'éthique exemplaires et le respect de nos obligations légales jouent un rôle essentiel dans le succès durable du Groupe Adecco. Notre organisation et nos procédures de compliance / mise en conformité sont constamment revues et adaptées à cette fin.

À l'orée de 2019 et de cette nouvelle décennie, nous sommes conscients de naviguer dans un environnement extérieur incertain. Ce n'est toutefois pas la première fois que nous sommes confrontés à des incertitudes économiques et nous piloterons l'entreprise à la lumière de notre expérience largement éprouvée dans la gestion des fluctuations des cycles économiques. Nous sommes par ailleurs optimistes sur le pilotage de notre propre performance. GrowTogether va nous permettre de générer la productivité attendue et d'accroître notre proposition de valeur. Nos nouvelles initiatives ont pris un bon départ et soutiendront la croissance et les marges à moyen terme. Nous bâtissons ainsi des fondations robustes pour honorer nos engagements financiers, accélérer la croissance structurelle du chiffre d'affaires, améliorer les marges et dégager un cash-flow toujours solide.

Nous sommes impatients de poursuivre notre mission, qui vise à accompagner le devenir de chacun – « Make the future work for everyone » – et à créer encore davantage de valeur partagée pour tous nos partenaires en 2019.



THE ADECCO GROUP

Nous vous remercions une fois encore, chères et chers actionnaires, pour la confiance et le soutien que vous continuez à nous témoigner, tout comme nous remercions nos clients, ainsi que les associés et les employés qui travaillent pour le Groupe Adecco dans le monde entier.

Dr. Rolf Dörig
Président du Conseil d'administration



Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Rapport de gestion 2018

1.1. Approbation du rapport de gestion 2018

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco pour l'exercice 2018.

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2018¹

Le Conseil d'administration propose de ratifier le rapport de rémunération pour l'exercice 2018 par un vote consultatif.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2018 et distribution d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de CHF 2.50 par action nominative au moyen du bénéfice disponible de l'exercice 2018 et de reporter le solde du bénéfice disponible de l'exercice 2018. Les actions propres détenues par la société ne donnent pas droit au dividende.

Explications : au 31 décembre 2018, le montant total présumé du dividende s'élevait à environ CHF 409 millions (brut). Le montant total final du dividende résultera de la multiplication du montant total du dividende par action (brut) par le nombre d'actions en circulation donnant droit à un dividende à la date de référence du dividende (soit le 24 avril 2019). Jusqu'à ce jour de référence, le nombre d'actions en circulation peut évoluer. La date « ex-dividende » est le 23 avril 2019. Le dividende sera versé après déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2018.

¹ Cf. Rapport de gestion 2018, section « Rapport de rémunération ».



4. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction²

4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 5.1 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2020.

4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 35 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2020.

5. Elections

5.1. Election des membres et du Président du Conseil d'administration³

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Rolf Dörig en qualité de membre et Président du Conseil d'administration, ainsi que de M. Jean-Christophe Deslarzes, de Mme Ariane Gorin, de M. Alexander Gut, de M. Didier Lamouche, de M. David Prince, de Mme Kathleen Taylor et de Mme Regula Wallimann en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

M. Rolf Dörig a décidé que le mandat à venir sera son dernier en qualité de Président du Conseil d'administration, et qu'il ne se portera donc pas candidat au renouvellement du mandat lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020. A l'unanimité, le Conseil d'administration propose l'élection de M. Jean-Christophe Deslarzes lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020 pour succéder à M. Rolf Dörig en qualité de Président du Conseil d'administration.

5.2. Election des membres du Comité de rémunération³

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Jean-Christophe Deslarzes et de Mme Kathleen Taylor ainsi que l'élection de M. Didier Lamouche en qualité de membres du Comité de rémunération pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

² Cf. explications sous « ad 4.1. » et « ad 4.2. ».

³ Cf. Rapport de gestion 2018, section « Corporate Governance Report », 3. « Board of Directors ».



THE ADECCO GROUP

5.3. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose l'élection du Cabinet Juridique Keller SNC, Zurich, en qualité de représentant indépendant, pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.4. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de la société Ernst & Young AG, Zurich, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2019.

6. Renouvellement du capital-actions autorisé

Explications : L'art. 3^{bis} des Statuts autorise le Conseil d'administration à procéder jusqu'au 30 avril 2019 à une augmentation du capital-actions de la société d'un montant maximal correspondant à 5 % de son capital-actions. Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de son droit et propose de le renouveler pour une nouvelle période de deux ans courant jusqu'au 30 avril 2021 et pour un montant maximal correspondant à 5 % de son capital-actions à la date d'inscription au Registre du commerce de la réduction du capital-actions prévue au point 7 de l'ordre du jour, soit CHF 816'720.00.

Le Conseil d'administration propose (i) de renouveler le droit d'augmenter le capital-actions et de remplacer le montant maximal autorisé par le montant de CHF 816'720.00 et, de ce fait, (ii) d'adopter l'art. 3^{bis} al. 1 des Statuts dans la formulation suivante (traduction) :

Art. 3^{bis} Capital-actions autorisé

« ¹ Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions à tout moment jusqu'au 30 avril 2021 d'un montant n'excédant pas CHF 816'720.00, par l'émission d'un maximum de 8'167'200 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Des augmentations partielles sont autorisées. »

Les autres dispositions de l'art. 3^{bis} des Statuts demeurent inchangées.

7. Réduction du capital par annulation d'actions propres après rachat d'actions

Le Conseil d'administration propose l'annulation de 3'231'750 actions propres acquises jusqu'au 8 février 2019 dans le cadre du programme de rachat d'actions achevé en mars 2019 et la réduction du capital-actions de la société de 3'231'750 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune.



THE ADECCO GROUP

L'art. 3 des Statuts sera dès lors modifié comme suit (traduction) :

Art. 3 Capital-actions

« Le capital-actions est de CHF 16'334'417.70, divisé en 163'344'177 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, entièrement libérées.
»

Dans son rapport à l'attention de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, l'organe de révision Ernst & Young AG confirme que les créances sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions proposée.

Documentation, participation et représentation

Le rapport de gestion 2018 accompagné du rapport de rémunération 2018, les rapports de l'organe de révision, les Statuts (<http://aoi.adeccoagroup.com>) ainsi que la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, l'ordre du jour et les propositions peuvent être consultés dès le 20 mars 2019 auprès d'Adecco Group AG, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich. Les actionnaires ont la possibilité de commander un exemplaire du rapport de gestion 2018 (en anglais). Le rapport de gestion 2018 et la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions sont en outre disponibles sur le site web de la société (<http://adeccoagroup.com> et <http://agm.adeccoagroup.com>).

Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 9 avril 2019 à 17 heures (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2019 ou à désigner un représentant.

Les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou mandater un représentant pour qu'il vote en leur nom au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, à leur plus proche convenance, afin de recevoir la carte d'admission par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 2 avril 2019.

Les actionnaires ont également la possibilité de commander leur carte d'admission ou de donner procuration au représentant indépendant avec leurs instructions de vote en ligne. Vous trouverez les informations concernant l'accès à la plateforme internet sur le bulletin-réponse joint à la convocation. Pour toutes questions, vous trouverez les coordonnées du support technique directement sur la page d'accueil de la plateforme.



THE ADECCO GROUP

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires peuvent se faire représenter comme suit :

- Par le représentant indépendant, Maître Andreas G. Keller, c/o Cabinet Juridique Keller SNC, Alfred-Escher-Strasse 11, CH-8002 Zurich. Les actionnaires peuvent donner procuration au représentant indépendant en remplissant et en signant le bulletin-réponse correspondant ou en procédant en ligne via la plateforme internet.
- Les actionnaires qui souhaitent donner au représentant indépendant des instructions de vote particulières sont priés d'utiliser le formulaire figurant au verso du bulletin-réponse ou celui figurant sur la plateforme internet d'ici à la clôture du vote en ligne le 12 avril 2019 à 18 heures. En l'absence d'instructions particulières, le représentant indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration.
- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit dans ce cas remplir et signer la section « procuration » sur le bulletin-réponse. Adecco Group AG enverra la carte d'admission directement au représentant mandaté.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sera disponible dès le 7 mai 2019 auprès du bureau de la société, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich.

Le Conseil d'administration



THE ADECCO GROUP

ad 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

L'Assemblée générale ordinaire 2018 avait approuvé un Montant Global Maximum de Rémunération du Conseil d'administration de CHF 4.7 millions pour la période s'étendant de l'Assemblée générale ordinaire 2018 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire 2019. La rémunération effective versée durant la période précitée s'élève à environ CHF 4.6 millions.

Le Conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale ordinaire le Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration arrêté à CHF 5.1 millions pour la période s'étendant de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire 2020. Ce montant a été déterminé selon le système de rémunération mentionné dans la section 4.1 du Rapport de Rémunération 2018.

L'augmentation du Montant Global Maximum de Rémunération pour la période s'étendant de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire 2020 résulte de la création d'un nouveau comité au sein du Conseil d'administration (le Comité Plateforme numérique et Technologie tel que décrit dans le Rapport de Corporate Governance) et de la participation correspondante des membres du Conseil d'administration dans ce nouveau comité. La rémunération des membres des comités demeure inchangée (cf. Rapport de Rémunération).

Selon la politique de rémunération qui prévaut au sein du Groupe Adecco, les membres du Conseil d'administration reçoivent uniquement une rémunération fixe, dont une partie est versée sous forme d'actions bloquées d'Adecco Group AG (avec une période de blocage de trois ans) en lieu et place d'une rémunération en espèces.

ad 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

L'Assemblée générale ordinaire 2018 a approuvé un Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction de CHF 35 millions pour l'exercice 2019.

Le Conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale ordinaire le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction arrêté à CHF 35 millions pour l'exercice 2020.

Le tableau ci-dessous met en évidence le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2020, en comparaison de sa rémunération potentielle maximale pour l'exercice 2019.

Les montants découlant du LTIP se fondent sur le maximum de « value at grant » tel que figurant dans le tableau ci-dessous sous la rubrique « Potential at maximum ».



THE ADECCO GROUP

Les montants des éléments de rémunération individuels figurant dans le tableau sont établis sur la base d'estimations qui pourront varier. Néanmoins, le montant total de ces éléments ne pourra pas excéder le Montant Global Maximum de la Rémunération.

	2019 ¹	2020 ²
In CHF million	Potential at maximum as approved by AGM	Potential at maximum to be approved by AGM
Gross cash compensation		
– Base salary	9.4	8.7
– Annual bonus	13.7	12.9
Compensation in kind and other	1.0	1.0
Share awards to be granted in the respective year under the long-term incentive plan (LTIP) ³	7.7	9.2
Social contributions, incl. for old age insurance/pension incl. on LTIP awards granted in the respective year becoming due in later periods, estimated	3.2	3.2
Total	35.0⁴	35.0

¹ Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2017.

² Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2018.

³ La valeur maximum a été déterminée conformément aux règles applicables à la publication des rémunérations contenues dans le Rapport de Rémunération (cf. art. 14^{bis} al. 5 des Statuts).

⁴ Montant attribué pour 2018: CHF 21.6 millions; voir Rapport de Rémunération 2018, section 5.2. Le potentiel maximum pour 2018 était de CHF 34.8 millions.

* * *

